

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Petite Camargue  
90 impasse des Roussels  
34400 Lunel viel  
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par BOULANGER FABRICE  
Références CIR-2024-39

### **Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 105 – Valergues**

#### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise SERPE en date du 20/02/2024, qui va effectuer des travaux de Elagage platanes (MFSL) pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 105 du PR 2+000 au PR 3+500 sur la commune de Valergues, du 04/04/2024 au 17/04/2024 de 8H00 à 17H00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Alternat par feux tricolore selon le manuel de chantier (fiche CF24)

##### **Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SERPE, représentée par Monsieur BIAU Guilhem- 286 rue Charles Gide 34670 Baillargues. (Contact astreinte 24/24,

7J/7J BIAU Guilhem, 06 03 30 31 73) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

**Article 3:**

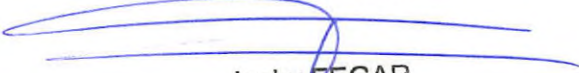
Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux, il sera également publié par voie électronique sur le site de la collectivité : <https://herault.fr>

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Petite Camargue

**Le directeur adjoint,**



Jacky FEGAR

Sébastien Bossé

Diffusion  
Monsieur le Maire de Valergues  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,  
biau@serpe.fr